



Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Il est question d'un temps que les moins de vingt ans connaissent, tant il est le leur, omniprésent et omnivore. De ce temps où un petit écran portable peut nous occuper et nous éloigner de l'essentiel. Le couple «vermeil» qui nous sourit dans le tram, le splendide paysage bucolique qui défile à travers les fenêtres d'un train, la petite sœur qui fait ses vrais premiers pas et dont personne n'aura été le témoin, bref tout ce qui nous humanise et nous ramène à l'autre, celui dont on entend la voix, que l'on touche qu'on étreint et sans lequel nous ne serions rien. C'est aussi le temps où un seul individu peut d'un seul clic se procurer (sic) des millions d'amis à lui tout seul. Des amis ? Parlons-nous bien de la même chose ? de ces personnes que l'on a toujours plaisir à voir, avec lesquelles on partage tout et qui sont toujours là dans les bons et les mauvais moments ? De celles à la rencontre desquelles nous allons, sans fard, ni artifice de séduction quelconque ? Fort heureusement, il y a encore des moins de vingt ans qui savent garder leurs distances face à un phénomène qui, lorsqu'il est dans l'outrance, confine à la pathologie et fait fi des fondamentaux de la relation humaine. Gardons-nous bien de solder l'amitié, d'en faire un phénomène de masse... A méditer par les jeunes et les moins jeunes qui eux aussi semblent avoir attrapé le virus.

Mais puisque vous tenez ce nouveau numéro du Chavannus dans les mains, pourquoi ne rangeriez-vous pas votre écran l'espace d'un instant ou plus, selon votre degré d'addiction, pour vous dire : ouf, « voilà » le beau temps qui revient à grandes enjambées, bousculant tout sur son passage. Pourquoi ne pas prendre le temps de constater par vous-même que déjà, le ciel ose de plus en plus porter son bleu éponyme et qu'il doit se faire prier pour accepter de s'assombrir le soir venu afin que la nuit reprenne ses droits.

Pourquoi ne pas respirer à fond avec plaisir en vous plongeant dans la lecture de ces feuilles d'un jaune qui donne la pêche pour prendre connaissance de ce qui se passe, s'est passé ou se passera dans un futur proche à Chavannes-de-Bogis ? Pourquoi ne pas décider là, maintenant, que vous serez des nôtres au carnaval, que le troc de printemps est toujours une occasion de belles rencontres. Ce faisant, retenez les dates auxquelles vous serez invités à remplir votre devoir de citoyen à travers ces votations que tant d'autres nous envient. Et puisque nous avons réussi à retenir votre attention jusqu'ici, plongez-vous dans les articles qui vous ramèneront 50 ans en arrière au cœur de ce temps sans tablettes et autres accessoires similaires où on laissait le temps au temps.

Bonne lecture !

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

23 mars	Carnaval (5ème édition)
30 mars	Troc de printemps
7 avril	Vide-grenier - Election cantonale (2 ^e tour)
13 - 28 avril	Vacances de Pâques
19 mai	Scrutin fédéral

Le printemps - 20 mars à 22h58



Photo : D. Williams

SOMMAIRE

Page 2	Conseil communal - Nouveaux habitants
Page 3	Noël des Aînés
Page 4	Noël des Enfants - Brûlé des sapins
Page 5	Courrier des lecteurs - Quiz
Page 6	Les AJités
Page 7	Réponses au quiz
Page 8	Carnaval : les préparatifs
Page 9	La ludothèque
Page 10	La Doublette - Carnet d'avantages
Page 11	Jadis et maintenant - Il y a 50 ans
Page 12	Dans nos poubelles: les déchets compostables



CONSEIL COMMUNAL

Séance du 5 décembre 2018

Préavis municipal N° 5/18 : Demande de crédit de CHF 116'000.00 pour les travaux routiers relatifs au prolongement du trottoir depuis le chemin des Vergers jusqu'au cimetière.

Le projet prévoit de permettre la continuité du cheminement des piétons le long du cimetière, alors qu'ils doivent pour l'instant soit utiliser des chemins privés soit emprunter une banquette herbeuse. Le carrefour Chemin des Vergers/Chemin du Jura sera amélioré.

La discussion porte, entre autres, sur le coût des honoraires et la nécessité de ces travaux alors qu'il existe des solutions alternatives pour les piétons.

Au vote, le préavis est accepté avec 2 non et 1 abstention.

Préavis municipal N° 6/18 : Budget 2019.

Le budget présente des recettes de CHF 7'631'614.-- pour des charges de CHF 8'946'679.--, soit un excédent de charges de CHF 1'315'065.--. Les acomptes demandés par le canton étant trop élevés, le déficit devrait plutôt s'élever à environ CHF 765'000.--. Les entrées fiscales 2018 semblent en léger retrait et le bénéfice sur l'impôt des personnes morales va baisser. Si la perte se confirme en 2018, une éventuelle hausse d'impôt communal pour 2020 devrait être envisagée.

Le préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La prochaine séance se tiendra le 28 juin 2019.

RAPPEL: NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE DU GREFFE COMMUNAL

Lundi : 8h00- 12h00 et 18h00- 19h30

Mardi : fermé

Mercredi - Jeudi - Vendredi : 8h00-12h00

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Le 20 novembre, l'équipe de la Société de développement a sorti sa plus grande marmite pour préparer une délicieuse fondue qui a régalé tous les participants.

Entourés par les délégués de la Municipalité ainsi que des membres de sociétés locales et de la paroisse, une vingtaine de nouveaux habitants ont participé à la fête.



Années après années, ces manifestations reviennent, pour le plaisir de petits et grands, marquer la période de Noël ou la Nouvelle Année par des rencontres chaleureuses et conviviales entre les habitants.



NOËL DES AÎNÉS

Ce sont près de 140 Aînés de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis qui se sont rencontrés le jeudi 13 décembre pour partager un repas au centre communal. Comme chaque année, l'ambiance était enjouée et tous ont apprécié les plats délicieux et les chants des élèves. Ils étaient nombreux à se retrouver sur la scène, attentifs, craintifs ou distraits mais si attachants, pour présenter chants et poèmes de Noël. Merci à eux et à leurs enseignantes.



NOËL DES ENFANTS ET BRÛLÉ DES SAPINS

Le samedi 15 décembre, c'est le Père Noël qui est venu devant la ferme Faillétaz: pendant que les enfants profitaient d'une ballade sur le dos de l'âne Marguerite, les plus grands dégustaient le vin chaud préparé par les membres de la Société de développement.



Le 12 janvier, à l'invitation de la Société de développement, les habitants se sont retrouvés pour **brûler les sapins**, tout en dégustant soupe, vin chaud et saucisses grillées.



Bravo et merci à celles et ceux qui, année après année, mettent sur pied ces animations afin que le village reste un lieu de rencontres amicales.

COURRIER DES LECTEURS

La question impertinente

Le sujet a fait les gros titres de la presse l'an dernier : certains élus sont peu regardants et profitent de leur fonction pour dépenser sans compter l'argent du contribuable.

Il n'est pas possible de comparer une ville telle que Genève avec notre modeste village, mais la curiosité, sans aucun soupçon d'abus, me pousse à demander sur quelle base les municipaux sont rémunérés, s'ils sont au bénéfice d'un forfait pour des frais annexes et comment sont gérées leurs notes de frais.

Un contribuable curieux

La réponse d'Alain Barraud, syndic et responsable des finances :

« Le traitement des municipaux figure au budget communal. Il est donc soumis à l'approbation du Conseil communal. Pour rappel, la loi sur les communes stipule dans son article 100a:

Les membres du conseil général ou communal, de la municipalité et de l'administration communale ne doivent ni accepter, ni solliciter, ni se faire promettre des libéralités ou d'autres avantages directement ou indirectement liés à l'exercice de leur fonction, que ce soit pour eux-mêmes ou pour des tiers. Font exception les libéralités ou les avantages usuels et de faible valeur (c'est-à-dire une valeur inférieure à 300 francs).

Les membres de la Municipalité ne bénéficient d'aucun forfait que ce soit (téléphone, essence, frais divers). Des frais kilométriques pour des déplacements hors du district peuvent être remboursés mais cela demeure très occasionnel.

De toute manière, la commission de gestion du Conseil communal a accès à toutes les pièces et justificatifs et n'a, à ce jour, jamais relevé de dépenses excessives dans ce domaine. »

Coups de gueule

Il s'agit en fait de plusieurs réclamations de lecteurs que nous nous permettons de regrouper ici, car elles traitent de la même problématique, liées à la circulation:

- *« On nous avait promis que tout était terminé, mais ça continue, les feux au débouché de la route du village sur la route de Divonne sont déréglés. »*

Réponse de la Commune : *La responsabilité des feux de signalisation n'incombe pas à la commune, mais au canton, via le voyer/DGMR (direction générale de la mobilité et des routes). La Municipalité ou le secrétariat communal signalent les dysfonctionnements des feux et demandent au canton de faire le nécessaire au plus vite.*

- *« L'engorgement de la route et les difficultés à certaines heures matinales empêchent le bus de la ligne 813 de respecter les horaires en direction de la gare de Coppet. »*

Réponse de la Commune : *La configuration de cette route ne permet pas de créer une «voie de bus» séparée du trafic, le bus est donc pris dans la colonne de véhicules. Pour les habitants du village, il est possible de prendre le bus 814 à l'arrêt La Sallivaz, qui est un peu moins impacté par le trafic, puisqu'il dispose d'une voie de bus sur la route de Divonne et de feux prioritaires, sur une partie de son tracé.*



QUIZ

1. 2 communes du district de Nyon ont des armoiries qui ressemblent aux nôtres, telles que vous pouvez les voir en couverture de ce journal. Lesquelles ?
2. Quels sont les arrêts de bus situés sur le territoire de notre commune ?
3. La Versoix longe le territoire communal. D'où vient-elle ? Où va-t-elle ?

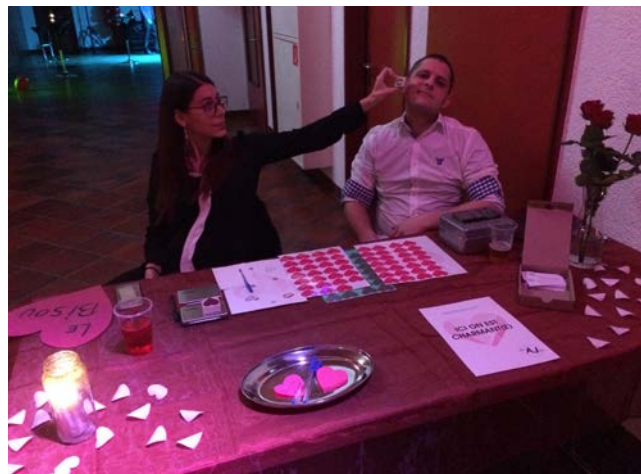
Solutions en page 7

LES AJITÉS - Soirée SANS Valentin

Samedi 9 février s'est déroulée la première fête soirée «sans» Valentin au foyer communal organisée par l'Ancienne Jeunesse de Bogis-Chavannes et réservé aux plus de 25 ans.



L'équipe des Ajités a décidé de contrer la Saint-Valentin réservée aux amoureux et de permettre aux coeurs esseulés de se rencontrer lors de cette soirée tamisée !



Seul une cinquantaine de personnes sont venues danser seules ou accompagnées ! Et les filles ont pu déguster une coupe pétillante offerte à leur arrivée.

Et qui sait... Peut-être que quelques célibataires ont rencontré l'amour ?

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Depuis maintenant 5 ans, la société des AJités (Ancienne Jeunesse) propose 2 à 3 animations villageoises par année aux habitants. Le succès de ces manifestations n'étant pas toujours au rendez-vous, nous nous tournons vers vous pour avoir votre avis !

En effet, nous avons toujours beaucoup de plaisir à organiser des festivités pour petits et grands dans les villages de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis. C'est pourquoi nous voudrions savoir à quels types d'activités vous aimeriez participer à l'avenir afin de répondre au mieux à vos centres d'intérêts.

Vous pouvez nous écrire via notre adresse mail : lesajites@outlook.com

Nous nous réjouissons de recevoir vos propositions et espérons vous voir nombreux au carnaval le 23 mars ainsi qu'au rallye pédestre du 1er août prochain !

Pour les AJités, la présidente, Lucie Quiblier

VOTEZ CORRECTEMENT

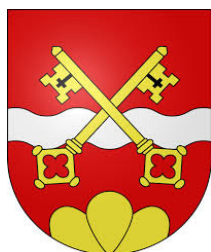
Nous serons amenés à donner notre avis un grand nombre de fois durant cette année 2019. Il serait vraiment dommage que notre vote ne soit pas pris en compte pour une erreur de procédure : trop souvent, le bureau électoral doit annuler un vote pour vice de forme.

- ne mettez pas la carte de vote dans l'enveloppe jaune !
- ne corrigez pas votre bulletin de vote ! En cas d'erreur, demandez un bulletin vierge au greffe communal pendant les heures d'ouverture ou au bureau de vote le jour du vote.
- ne biffez pas le nom sur une carte de vote si vous avez signé celle d'un autre membre de la famille ou fait des ratures. Dans ce cas, demandez une nouvelle carte au greffe communal, au plus tard avant midi le vendredi précédant le jour du vote.



RÉPONSES DU QUIZ

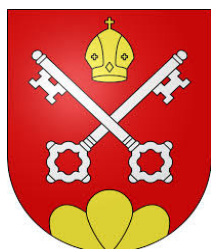
1. Crassier et La Rippe.



Crassier

De gueules à la fasce ondée d'argent, à deux clefs d'or brochant en sautoir, accompagnées en pointe d'un mont à trois coupeaux du même.

En 1929, la commune a repris pour ses nouvelles armoiries les émaux, les clefs et le mont des armes attribuées au bailliage de Bonmont, formé avec les terres de l'ancienne abbaye. La fasce symbolise le Boiron, qui traverse la localité.



La Rippe

De gueules à deux clefs d'argent en sautoir, accompagnées en chef d'une mitre d'abbé d'or et en pointe d'un mont à trois coupeaux du même.

En 1930, la commune a adopté des armoiries qui sont l'une des variantes attribuées au bailliage de Bonmont, créé en 1711 par LL.EE. (Leurs Excellences) de Berne, et qui comprit les terres de l'ancien couvent.



Chavannes-de-Bogis

De gueules à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef de deux clefs en sautoir du même, et en pointe d'un mont à trois coupeaux d'or.

Ces armoiries ont été adoptées en 1927. La fasce symbolise la Versoix qui longe le territoire communal. Les émaux, les clefs et les monts proviennent d'une variante des armoiries attribuées au bailliage de Bonmont, formé par les Bernois avec les terres de l'ancienne abbaye du même nom à laquelle appartenait jadis Chavannes-de-Bogis.

2. Arrêt « La Sallivaz » sur la ligne 814, « Village » sur la ligne 813, et « Poste » sur la ligne 813, en direction de Crassier seulement. L'arrêt « Champs-Blancs », sur les 2 lignes, est situé sur la commune de Founex.

3. La Versoix prend sa source au-dessus de la commune de Divonne-les-Bains, puis elle change son nom de « Divonne » en « Versoix », longe la frontière franco-suisse en bordure des communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Commugny et Chavannes-des-Bois. Ensuite, dans le canton de Genève, elle traverse Collex-Bossy et se jette dans le Léman à Versoix. Son tracé est long d'environ 22 kilomètres. Renaturée, elle est habitée par des castors.

CARNAVAL C'EST BIENTÔT !

Pour la 5^{ème} année consécutive, Chavannes-de-Bogis va vibrer aux sons des guggenmusiks et se vêtir aux couleurs des confettis et masques de carnaval !

En attendant, l'Amicale, les AJités et la SDC s'affairent depuis l'automne pour les nombreux préparatifs qu'une telle manifestation exige.

Nous donnons donc à tous rendez-vous **le samedi 23 mars prochain dès 14h29** pour admirer le cortège et ainsi fêter la fin de l'hiver en brûlant le fameux bonhomme hiver qui promet d'être... Monstrueux!



LA LUDOTHÈQUE DE TERRE SAINTE

Nous avons visité la caverne d'Ali Baba !

Imaginez : un vaste local bien aménagé et rangé, rempli de jeux et de jouets prêts pour l'emprunt. Quel plaisir pour petits et grands !

Ouverte à tous, la ludothèque de Terre Sainte offre des jouets des jeux de société, des déguisements et même des châteaux gonflables ou des toboggans pour le jardin.

La cotisation est de CHF 30.00/an/famille, le prêt des jouets de 1.00 à 4.00 pour 3 semaines ; un montant plus important est demandé pour les gros objets.

Sous l'oeil bienveillant et les conseils avisés de Sébastien Zbären et Natascha Heinzelman, les ludothécaires, jeunes et moins jeunes peuvent venir essayer, tester un nombre incroyable de jeux.

Des **ateliers créatifs** pour les enfants dès 3 ans, accompagnés par un adulte, pour Pâques, Halloween ou Noël sont aussi organisés.

La nouveauté de 2019 : des soirées « jeux de société » pour les jeunes dès 12 ans (accompagnés d'un adulte). Elles rencontrent un beau succès. Les prochaines auront lieu les 12 avril, 10 mai et 14 juin.

Le jeu occupe une place primordiale dans la vie d'un enfant dès son plus jeune âge. Il lui permet notamment d'apprendre à développer son imaginaire et d'échanger avec les autres. Les enfants ont aussi besoin de jouer à des jeux symboliques comme les déguisements, à participer à des jeux de société, pour apprendre à savoir perdre. Il y a la compétition, les règles à suivre car les règles du jeu rejoignent les règles de vie. C'est aussi un moment convivial et de partage en famille, il ne faut pas l'oublier.

C'est tout cela que vous allez trouver à la ludothèque.

Pour plus de renseignements : ludotheque@ascots.ch

Ludothèque intercommunale de Terre Sainte

Place de la Gare 5 1296 Coppet 022 776 96 18

Horaires :

Lundi 13h30 à 17h30

Mercredi 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Vendredi 14h00 à 19h00

Samedi 09h00 à 12h00, 10 fois dans l'année (voir les dates sur le site)

Soirées jeux de société (dès 12 ans) un vendredi par mois entre 19h00 et 22h30



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE PÉTANQUE « LA DOUBLETTE »

La Doublette a été créée en 2014 par 6 habitants de Bogis-Bossey et de Chavannes-de-Bogis qui souhaitent faire perdurer le plaisir des rencontres vécues lors des tournois de pétanque des journées sportives intercommunales. Depuis, ce sont environ 50 membres qui se retrouvent les mercredis et week-ends sur les 3 terrains de l'aire sportive pour des entraînements, des parties amicales et des tournois où la bonne ambiance et les rires se mélangent à un esprit de compétition mêlé d'une grande dose de sportivité.

Si vous appréciez ce jeu où toute la famille peut participer, venez nous rejoindre en semaine ou lors de nos événements 2019 :

28 avril	Journée d'ouverture
10 juin	Tournoi amical de la Pentecôte
15 juin	Tournoi de la journée sportive
25 août	Tournoi de la rentrée
15 septembre	Tournoi du Jeûne Fédéral
6 octobre	Journée de clôture

Pour tout complément d'information, ladoublette@ladoublette.ch.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement sur l'un des terrains de pétanque de nos 2 communes (aire sportive à proximité de la déchetterie intercommunale).

Le Comité



CARNET D'AVANTAGES LOISIRS 2019

Les usagers des transports publics et cyclistes du district bénéficient de plus de 20 offres de transport et de loisirs grâce à la nouvelle édition du carnet d'avantages loisirs. Celui-ci comprend des rabais et entrées gratuites dans divers lieux culturels et sites de loisirs.

La Région de Nyon édite ce carnet en collaboration avec les six transporteurs du district et divers acteurs locaux, pour la deuxième année consécutive. Relooké pour cette édition 2019, il peut être commandé gratuitement sur « regiondenyon.ch/carnet » ou être retiré aux offices du tourisme du district.

Le carnet contient également des offres de transport : les nouveaux clients peuvent par exemple obtenir un abonnement demi-tarif annuel avec un rabais de 25 francs ou un abonnement PubliBike à moitié prix.



JADIS ET MAINTENANT



La rue du village a bien changé entre ces deux prises de vue: en effet, en 2015, la maison ayant appartenu à Méry Faillétaz, au premier plan à gauche, a été démolie par ses nouveaux propriétaires pour laisser la place à un petit immeuble d'appartements, avec garage souterrain, qui a accueilli de nouveaux habitants dès le 1er octobre 2016.



C'ÉTAIT HIER - IL Y A CINQUANTE ANS

Séance de la Municipalité du 23 décembre 1968

- La Douane rétrocède CHF 308.85 sur les amendes liées à l'alcool passé en fraude !

Séance du 4 février 1969

- M. Gonthier informe la Municipalité que l'Auberge sera fermée 14 jours pour permettre la remise en état de l'établissement.
- Un atelier de réparations de caravanes (M. Traeger) est mis à l'enquête.
- Le chemin AF le long de l'autoroute sert de parking aux employés de la maison Slatkine et doit être libéré sans délai.
- Au vu des dépôts « insolites », un écriteau « Amende CHF 50.- » sera placé à la décharge du cimetière.

Séance du 20 mars 1969

- Les travaux de la station Shell vont commencer.
- Il a été demandé au Voyer que l'Etat remette en état la traversée du village.

le liseur d'encres passées



SUBSIDE AUX UTILISATEURS DES TRANSPORTS PUBLICS

La Commune continue à soutenir les habitants de notre village qui utilisent les transports publics. Sur présentation de la quittance d'achat de l'abonnement annuel, chaque habitant se verra rembourser un montant de CHF 100.- aux conditions suivantes :

- L'abonnement Mobilis ou Unireso comprend la zone tarifaire de notre commune (n° 90);
- La/le bénéficiaire, inscrit(e) en résidence principale à Chavannes-de-Bogis, est suisse ou titulaire d'un permis B ou C;
- Le montant de CHF 100.- n'est versé qu'une seule fois par année civile au bénéficiaire;
- L'abonnement demi-tarif ne donne pas droit au remboursement.

DANS NOS POUBELLES : les déchets compostables

Qu'est-ce que c'est ?

Le printemps arrive, les pelouses reverdissent, et l'herbe pousse à nouveau. Très vite, il faut tondre, et cela à intervalles très courts.



Pour ces «déchets», vu leur volume, nous n'hésitons pas à oublier les sacs poubelles taxés, nous remplissons les récipients idoines, nous bourrons les coffres des voitures, amenons l'herbe coupée à la déchetterie, hissons en maugréant les lourds sacs sur la passerelle mal commode, en espérant qu'il y aura assez de place dans la benne.

Que faut-il amener à la déchetterie ?

Le gazon tondue, les feuilles mortes, les branches d'un diamètre inférieur à 10 cm, les fleurs fanées, les déchets ménagers compostables. Par déchet ménager compostable, on entend les restes de repas cuits, les déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œuf, marc de café et thé, vieux pain, les cendres et la sciure de bois, etc.).

Les seuls éléments déconseillés dans tous les composts sont les plantes envahissantes (la renouée, la grande-berce, l'ambrosie), les mégots, les litières d'animaux, le contenu des sacs d'aspirateur et les balayures.

Si un jardinier professionnel prend en charge notre jardin, il lui appartient d'éliminer les déchets végétaux de manière appropriée, dans une déchetterie professionnelle.

Ne laissez en aucun cas un sac plastique dans la benne.

Attention : sac biodégradable ne veut pas dire sac compostable !

Ce qui se passe chez nous :

Les bennes sont amenées à la compostière de Terre Sainte, sur le territoire de Commugny. Le coût est par exemple de CHF 100 la tonne pour le gazon. Le matériel végétal y est traité par des

professionnels et les produits issus du compostage sont destinés principalement aux agriculteurs et paysagistes.

Ce qu'on peut faire...

- Installer un compost dans son jardin.
- Utiliser une tondeuse à fonction de paillage, dite aussi tondeuse mulching. Cet appareil est construit de manière à déchiqueter l'herbe coupée et à disperser celle-ci sur l'ensemble du gazon. L'herbe réduite en fines particules se dépose entre les brins d'herbe pour former une fine couche de mulch, d'où le nom donné à ce type de tondeuse. L'herbe coupée, riche en azote, se décompose sur place en quelques heures et remet ses substances organiques dans le sol. L'usage d'engrais devient de ce fait pratiquement inutile. Il importe alors de couper fréquemment sans laisser des brins longs qui se décomposent mal et finissent par étouffer le gazon au lieu de le raviver.
- Si nous devons éliminer une grande quantité de déchets verts, s'annoncer directement auprès du gardien de la déchetterie intercommunale muni d'une pièce d'identité. En contrepartie, le gardien remettra la carte d'entrée pour la compostière, qui devra être immédiatement rendue au gardien après le dépôt des déchets verts.

NOUVEL HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Lundi 17h - 19h

Mercredi 14h - 19h

Vendredi 17h - 19h

Samedi 09h - 12h et 14h - 17h



LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
- Les co-rédacteurs

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début de l'été.

Délai pour vos articles et réactions : 15 mai 2019

Tirage : 650 exemplaires

À disposition au greffe communal

L'été - 21 juin à 17h54

Contact : lechavannus@hotmail.ch